



C.C.A.S. DE VALROS

Budget Primitif 2019

Note de présentation brève et synthétique

1) Le cadre général du compte administratif

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales précisant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation - elle est disponible sur le site Internet communal <http://valros.fr>

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes émises au cours de l'année 2018. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier. Par cet acte, le Président ordonnateur rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année n + 1 et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2018 du budget du Centre Communal d'Action Sociale a été approuvé le 26 mars 2019 par le Conseil d'Administration.

2) Les éléments de contexte

a) Le contexte national

En 2018, le taux de croissance de la France s'élève à 1,5 % selon les estimations d'Eurostat. Il est inférieur à celui de l'Union européenne qui s'élève à 1,8 %.

De plus, l'INSEE indique un taux d'inflation 2018 de 1.8%. Cette moyenne masque cependant des variations très différentes selon le type de produits. Par exemple, le prix de l'énergie subit une hausse de 9,7% sur 1 an, dont 13,2% d'augmentation pour les carburants. A l'inverse, les prix moyens de la santé ont baissé de 2,3 %, les communications de 1 % et les produits manufacturés de 0,2 % pour 2018.

L'année 2018 a été marquée par la mise en application des dispositions de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

En particulier, l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre a été défini par référence à un taux de croissance annuel maximal de 1,2 %.

Cet objectif a été matérialisé par la signature de contrats financiers entre l'État et les collectivités dotées des budgets les plus importants, plus de 60 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement.

Il a cependant vocation à orienter les choix de l'ensemble des collectivités.

Un autre élément marquant a été la première étape de la suppression de la taxe d'habitation. Dans la période transitoire, le dégrèvement consenti au contribuable fait l'objet d'une compensation par l'État.

Le mécanisme définitif pour remplacer les recettes de taxe d'habitation sera débattu dans le cadre de la loi de refonte de la fiscalité locale annoncée pour la fin du 1er semestre 2019.

Deux pistes sont avancées :

- l'attribution totale ou partielle de la part départementale de taxe foncière au bloc communal,
- le transfert d'une fraction d'impôt national au bloc communal.

Pour l'heure, les montants dégrévés continuent à être versés par l'État dans le cadre des avances fiscales.

b) Le contexte communal et intercommunal

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Valros compte 1 622 habitants.

Valros fait partie depuis le 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, en même temps qu'était dissoute la Communauté de Communes du Pays de Thongue. Cette intégration a nécessité de nombreux ajustements, transferts de compétences et mutualisation de services afin de rendre un service public diversifié de qualité.

c) Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Valros ne dispose pas de moyens dédiés hormis les membres du Conseil d'Administration au nombre de neuf.

Ce sont les élus du CCAS, la Directrice Générale des Services de la Commune et son Adjointe qui gèrent les dossiers. Les autres services municipaux participent également aux actions de renseignements, de gestion des permanences des assistantes sociales du Département ou autres services sociaux, ou encore à l'entretien des bâtiments.

Le matériel utilisé est celui de la Commune, mis à disposition gracieusement.

Le CCAS est propriétaire de deux biens immobiliers divisés actuellement en 4 logements. Il propose une aide alimentaire qui fonctionne avec la Banque Alimentaire de l'Hérault et distribue des colis aux familles dans le besoin et qui viennent s'inscrire. Ponctuellement il accorde des aides sociales ou des emprunts.

Les revenus du CCAS proviennent actuellement uniquement de la location de 3 de ses logements, le dernier étant à rénover.

3) Les priorités du budget du Centre Communal d'Action Sociale

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. La section de fonctionnement retrace la gestion courante du CCAS tandis que la section d'investissement expose les dépenses et recettes afférentes aux projets structurants.

Du fait d'un résultat positif en 2018, le Conseil d'Administration a décidé d'affecter 5.000 € à la section d'investissement via le compte 1068.

4) Le Budget primitif 2019

a) La section de fonctionnement

Pour ce qui concerne le fonctionnement, les recettes proviennent des loyers et de la vente des colis de l'aide alimentaire, les dépenses sont en général limitées aux assurances, impôts fonciers et achat des denrées de l'aide alimentaire.

Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2018
011	Charges à caractère général	14 262,12 €
012	Charges de personnel	200,00 €
65	Autres charges gestion courante	2 500,00 €
Total des dépenses de gestion courante		16 962,62 €
66	Charges financières	00,00 €
67	Charges exceptionnelles	250,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 212,62 €
023	Virement à la section d'investissement	12 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	00,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		29 212,62 €

Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	Libellé	CA 2018
013	Atténuations charges Personnel	00,00 €
70	Produits de services	00,00 €
73	Impôts et taxes	00,00 €
74	Dotations et participations	00,00 €
75	Autres produits gestion courante	17 000,00 €
Total des recettes de gestion courante		17 000,00 €
76	Produits financiers	00,00 €
77	Produits exceptionnels	00,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		17 000,00 €
042	Immobilisations corporelles	00,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		00,00 €
TOTAL DES RECETTES		17 000,00 €
R 002	RESULTAT CUMULE N-1	12 212,62 €

La section de fonctionnement présente un budget prévisionnel pour 2019 équilibré en dépense et en recettes pour un montant de 29.212,62 €.

b) La section d'investissement

Au niveau de l'investissement, les recettes proviennent de l'affectation en réserve via le compte 1068 des résultats positifs de la section de fonctionnement et de subventions perçues suite aux travaux de réhabilitation des bâtiments.

Les travaux de rénovation des logements entrepris depuis plusieurs années permettent déjà de loger trois familles.

Pendant l'année 2019 une étude va être engagée pour la maison indépendante qui sera certainement divisée en deux logements et réhabilitée en partie dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Dans le cadre de la prise en compte du développement durable et de la maîtrise de l'énergie, des subventions seront encore sollicitées afin de permettre aux futurs locataires d'habiter dans des logements confortables et économes en énergie.

Dépenses d'Investissement		
Chapitre	Libellé	CA 2018
20	Immobilisations incorporelles	00,00 €
21	Immobilisations corporelles	00,00 €
23	Immobilisations en cours	6 772,83 €
Total des dépenses d'équipement		6 772,83 €
16	Emprunts et dettes	00,00 €
Total des dépenses financières		00,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		6 772,83 €
040	Opérations d'ordre entre sections	00,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		00,00 €
TOTAL DES DEPENSES		6 772,83 €

Recettes d'Investissement		
Chapitre	Libellé	CA 2018
13	Subventions d'investissement	2 640,00 €
21	Immobilisations corporelles	00,00 €
Total des recettes d'équipement		2 640,00 €
1068	Dotations, fods divers et réserves	12 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	00,00 €
024	Produits de cessions	00,00 €
Total des recettes financières		12 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		14 640,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	00,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 500,00 €
TOTAL DES RECETTES		16 140,00 €
R 001 SOLDE D'EXECUTION 2017		8 498,79 €

La section d'investissement présente un budget prévisionnel pour 2019 équilibré en dépense et en recettes pour un montant de 35.260,93 €.

5) Epargne et endettement

Le CCAS n'a pas d'emprunt à rembourser à ce jour. Il poursuit les travaux de réhabilitation des logements en corrélation avec les moyens financiers dont il dispose et les subventions obtenues dans le cadre de la maîtrise de l'énergie.